

PRIORITE P - 1

432

Note BIO COM (76) 66 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION DU 25 FEVRIER 1976

1. - Visite officielle du Président Ortolí au Canada (du 18 au 20 février)
et aux Etats-Unis (le 24 février)

Les entretiens du Président Ortolí avec le gouvernement canadien et notamment le Premier Ministre, M. Trudeau, ont largement porté sur le contenu de l'accord économique à négocier entre le Canada et la Communauté et sur les perspectives qu'il ouvrirait.

Le Président Ortolí a souligné la volonté commune d'ouvrir ces négociations le plus rapidement possible (dans les prochaines semaines); s'agissant d'un accord-cadre, il s'agira ensuite, pour l'essentiel de la capacité commune de rendre cet accord opérationnel: la Communauté devra par conséquent mettre en oeuvre un ensemble de mesures qui se situeront, compte tenu de l'organisation des compétences au Canada, tant au niveau fédéral qu'un niveau des Etats.

La Commission s'est félicitée de ce que son président ait eu, au cours de son voyage aux Etats-Unis, l'occasion d'exprimer, au plus haut niveau, les graves préoccupations de la Communauté devant les tendances qui poussent à des limitations des échanges commerciaux dans certains secteurs industriels.

La Commission considère qu'au moment où la reprise économique s'esquisse, il faut être particulièrement attentif au maintien de la liberté des échanges car le commerce international est l'un des moteurs essentiels de l'expansion.

2. - Dialogue euro-arabe

La Commission a examiné les développements du dialogue euro-arabe. Faisant suite aux délibérations des ministres des affaires étrangères, lundi dernier à Luxembourg, elle a, elle aussi, confirmé toute l'importance qu'elle attache à cette entreprise de coopération euro-arabe. Dans le but de faciliter des progrès ultérieurs du dialogue, elle a décidé de prévoir une contribution financière pour entreprendre des études préliminaires de faisabilité sur les éventuels projets à réaliser dans le cadre du dialogue euro-arabe. Avec cette décision, la Commission marque son intérêt et sa confiance dans le développement de ce dialogue.

./.

3. - Papouasie - Nouvelle-Guinée

La Commission a arrêté une communication au Conseil recommandant d'étudier la demande d'accèsion de ce pays à la Convention de Lomé avec un préjugé favorable.

La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, qui compte 2,5 millions d'habitants, a été administrée par l'Australie jusqu'à son indépendance le 15 septembre 1975. Elle est membre du Commonwealth et des Nations Unies. En décembre 1975 elle a demandé formellement d'accéder à la Convention de Lomé. Cette demande a été accueillie favorablement par le Conseil des Ministres ACP.

La Commission considère que le cas de la PAPOUASIE est un cas unique et qu'il ne pourrait être invoqué comme précédent d'autres pays, au risque de mettre en cause les critères d'éligibilité à la Convention de Lomé. En effet la PAPOUASIE est le seul pays en voie de développement appartenant au Commonwealth à n'être régi ni par le protocole 22 de l'acte d'adhésion, ni par la déclaration commune d'intention concernant les relations commerciales avec les pays asiatiques du Commonwealth, ni par les dispositions du Traité de Rome relatives aux territoires dépendants.

En revanche l'article 116 des actes d'adhésion prévoyait un régime particulièrement favorable pour les produits originaires de PAPOUASIE importés au Royaume-Uni et, en cas d'accèsion de ce pays à l'indépendance, la possibilité d'adopter à son égard les dispositions appropriées.

4. - Projet Dragon

La Commission a approuvé une proposition visant le maintien de la structure du projet jusqu'à la fin de 1976, confiant à celle-ci un programme de recherche concernant l'évaluation des résultats acquis au sein du projet Dragon ainsi que la continuation de ce projet menée sur les métaux à haute température.

Rappelons que l'accord Dragon couvre une coopération entre les pays membres de la Communauté et certains pays tiers dans le domaine des réacteurs à haute température. Ce projet Dragon a dû être arrêté à cause de l'opposition de certains pays à financer sa continuation.

L'adoption de la proposition de programme par le Conseil ne permettrait pas la remise en marche du réacteur situé à Winfrith, au Royaume-Uni, qui a été le centre du projet Dragon. Il permet simplement de tirer le meilleur profit des résultats acquis pendant plus de 15 ans de coopération au sein du projet Dragon. Pour que la proposition de la Commission puisse être mise en oeuvre il est nécessaire que le Conseil l'adopte dans les plus brefs délais, faute de quoi la démobilisation du projet sera trop avancée. Il est également à remarquer que les incidences financières de cette proposition, qui se chiffrent en 2,86 MUC à la charge du budget communautaire, seront couvertes à partir des lignes existantes au sein de l'actuel budget.

/.

5. - Quatrième programme de politique économique à moyen terme

M. Haferkamp a exposé à la Commission l'état d'avancement du 4ème programme de politique économique à moyen terme (1976 - 1980), dont le projet est en cours d'achèvement. Ce 4ème programme à moyen terme se place dans un contexte économique interne et externe très différent de ceux qui l'ont précédé : La Communauté se trouve dans la situation économique la plus difficile depuis la dernière guerre mondiale, caractérisée par l'inflation, récession, chômage. Une politique à moyen terme doit tenir compte de changements fondamentaux comme le renchérissement de l'énergie, la position des pays en voie de développement, la lutte pour une répartition des revenus, les changements dans les conditions de travail et dans les structures de consommation.

La Commission est d'avis qu'il faut, à moyen terme, viser à une croissance économique aussi forte que possible pour garantir les emplois et pour en créer des nouveaux. Elle ne voit par ailleurs aucune raison d'être pessimiste à ce sujet. Les perspectives pour l'offre et la demande permettent, d'après la Commission, d'arriver à une croissance économique satisfaisante.

La Commission devrait se saisir du 4ème programme de politique économique à moyen terme au mois d'avril prochain.

6. - Aide à l'industrie houillère

La Commission a adopté formellement une décision établissant un nouveau régime communautaire des interventions des Etats membres en faveur de l'industrie houillère. Cette décision renouvelle la décision N° 3/71/CECA, établissant un régime venu à expiration le 31 décembre 1975 (voir IP(76) 36). Le projet de décision avait été adopté par la Commission en septembre 1975 (voir IP(75) 145).

7. - Fonctionnement du Fonds de développement régional

M. Thomson a fait le bilan des six premiers mois de fonctionnement du Fonds de développement régional (2ème trimestre 1975). Les 300 millions d'UC prévus dans la décision du Sommet ont été intégralement engagés. La Communauté a ainsi participé au financement de près de 1.200 projets de développement régional, sélectionnés parmi plus de 1.500 demandes de concours. Un effort particulier a été poursuivi, tant au niveau politique qu'un niveau administratif, pour que les ressources du Fonds régional viennent s'ajouter à celles que les Etats membres avaient déjà prévu de consacrer à des actions régionales et non se substituer à une partie de celles-ci. Des assurances précises et contrôlables ont déjà été données en ce sens par les principaux bénéficiaires du Fonds.

Les détails de ce document, qui ont déjà été publiés, figurent dans nos notes P-63, P-63/1, P-63/2 et P-80 de 1975.

o /

8. Montants compensatoires monétaires : vins italiens

La Commission a décidé de maintenir jusqu'au 14.3.1976 les montants compensatoires monétaires applicables aux vins italiens afin de compenser la dépréciation de la lire italienne. Lors de la réintroduction des montants compensatoires pour les vins italiens, le 9 février, la Commission avait décidé de limiter leur application au 29 février afin de ne pas préjuger une solution globale des problèmes viticoles que le Conseil devait trouver, avant cette date, dans le cadre de la fixation des prix agricoles 1976/77. Le Conseil a cependant reporté sa décision à la semaine prochaine, ce qui justifie une prolongation des montants compensatoires monétaires. Les montants compensatoires italiens (charges à l'exportation, aides à l'importation) ont été réintroduits le 9 février au niveau de 6,2 %. En raison de la dépréciation continue de la lire, les montants ont dû être portés à 9,1 % à partir du 23 février. Ce dernier chiffre restera inchangé jusqu'au 8 mars pour tous les produits auxquels s'appliquent les montants compensatoires, le vin y compris.

DIVERS

Grèce :

M. Papaligouras a été reçu ce matin par le Président Ortoli et le vice-président Soames pour un échange de vues général sur les problèmes qui se poseront lors des négociations d'adhésion.

Malte :

A 15 h, aura lieu au Conseil la signature de trois accords avec Malte :
- un protocole adaptant l'accord d'association de 1971 aux trois nouveaux Etats membres et prévoyant certaines concessions supplémentaires dans le secteur agricole;
- le protocole financier, d'un montant de 26 millions d'UC pour 5 ans;
- l'accord prorogeant les dispositions de la première étape de l'accord d'association au-delà du 31 mars, en attendant la négociation de la deuxième étape.
Ces accords seront signés par MM. Dondelinger, président du COREPER et Hijzen, pour la Communauté, par l'Ambassadeur Kingswell pour Malte.

Amitiés,



B. Olivi